

le bulletin

eclaira

L'économie circulaire en
Auvergne-Rhône-Alpes

N° 25 - avril 2023

Entreprises et biodiversité : S'engager pour préserver

co-rédigé avec :



- REGARDS CROISÉS** 2
— Accompagner la mise en action des entreprises en faveur de la biodiversité
- FOCUS RÉSEAU** 4
— Groupe Agromousquetaires et Conservatoires d'Espaces Naturels : l'eau et la biodiversité au plus proche des territoires
- FOCUS RECYCLAGE** 6
— Préservation du Haut Marais de Cœur, un partenariat entre Michelin et le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne pour protéger la biodiversité
- BOÎTE À OUTILS** 8



Alors que les conséquences du changement climatique sont de plus en plus appréhendées par les acteurs économiques, la prise en compte de la biodiversité et les enjeux de son érosion restent méconnus. La 15^e conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique de décembre 2022 a permis de sensibiliser citoyens et entreprises. L'interdépendance entre la biodiversité et les activités des entreprises est forte. Ces dernières peuvent jouer un rôle déterminant, favorable à la nature mais aussi à leur pérennité : sécurisation de l'approvisionnement en matières premières et optimisation

— L'interdépendance entre la biodiversité et les activités des entreprises est forte —

des coûts, accès à des financements qui intègrent des critères environnementaux, attractivité des consommateurs et des clients mais aussi des salariés. En lien avec la lutte contre le changement climatique et la mise

en œuvre d'une économie circulaire, les co-bénéfices peuvent être nombreux. Nous avons souhaité, dans ce bulletin co-écrit avec les Conservatoires des Espaces Naturels d'Auvergne-Rhône-Alpes,

vous proposer des clés de compréhension, des exemples d'entreprises pionnières dans la préservation de la biodiversité et des outils. Bref vous aider à passer à l'action ! Bonne lecture !

L'équipe de rédaction du bulletin Eclaira



S'informer, communiquer, échanger... rejoignez le réseau : www.eclaira.org !

édité par :



soutenu par :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



www.eclaira.org



Accompagner la mise en action des entreprises en faveur de la biodiversité

Témoignage de Pierre Mossant, Directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne

Les conservatoires d'espaces naturels (CEN) sont présents sur l'ensemble du territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes au niveau départemental ou interdépartemental et ont pour objet de participer à la préservation et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Comment définissez-vous la biodiversité et quelles sont les causes de son érosion ?

P.M. : La biodiversité était initialement réduite à la diversité des espèces vivantes. Il y a quelques années, les scientifiques ont élargi ce concept à 3 niveaux : diversité des espèces, diversité génétique à l'intérieur de chacune de ces espèces et diversité des milieux naturels dans le paysage. La biodiversité intègre également maintenant l'ensemble des interactions qui existent entre les espèces.

Tous les grands cycles biogéochimiques (eau, azote, carbone, etc.) sont liés aux écosystèmes et aux interactions entre les espèces : c'est pourquoi les milieux dans lesquels ces espèces sont présentes doivent rester fonctionnels pour que ces interactions perdurent. Cela interroge notre capacité à nous réconcilier avec le vivant, à préserver et à restaurer le fonctionnement de ces écosystèmes pour tendre vers un maximum de résilience et ainsi avoir la capacité d'absorber les chocs climatiques à venir.

Concernant les causes majeures de l'érosion de la biodiversité, l'IPBES¹ identifie :

- Les changements d'usages des espaces (urbanisation, évolution agricole...) et leur fragmentation (autoroutes et voies ferrées) qui créent de multiples petits écosystèmes isolés beaucoup plus fragiles ;
- L'utilisation abusive de polluants domestiques, agricoles et industriels ;
- La surexploitation des ressources et des espèces ;

— Les co-bénéfices entre lutte contre le changement climatique et protection de la biodiversité doivent être construits à l'échelle des territoires —

- Le développement des espèces exotiques envahissantes ;
- Le changement climatique.

Quel est le rôle des entreprises face à cette érosion ?

P.M. : En tant qu'acteurs économiques sur les territoires, les entreprises ont un rôle clé et un intérêt à agir. Elles rencontrent souvent des difficultés à identifier leurs liens avec la biodiversité.

Les entreprises ayant un lien direct avec la biodiversité, par exemple les entreprises biosourcées, s'interrogent généralement rapidement sur la pérennité des ressources

naturelles qu'elles utilisent et sur l'impact de leurs activités.

Pour celles qui n'ont pas de lien direct, il faut examiner les interactions positives ou négatives au sein de leur chaîne de valeur : comment les entreprises, leurs fournisseurs ou leurs clients se positionnent dans leur choix de matière/matériaux, de transport, d'énergie, et dans les impacts sur la biodiversité ?

Dans les deux cas, cela nécessite une compréhension des enjeux liés à la biodiversité et les causes de son érosion, mais aussi une analyse approfondie de l'impact de leurs activités et de leurs parties prenantes, en lien avec le potentiel de leur territoire.

Comment les CEN peuvent aider les entreprises dans cette appropriation ?

P.M. : Les CEN peuvent accompagner les entreprises sur l'ensemble des territoires et selon différentes approches :



- Une expertise pour intégrer les enjeux de biodiversité dans la gestion et l'entretien du foncier des entreprises, notamment en cas de proximité avec des espaces naturels remarquables.
- Une approche plus globale pour la réalisation de diagnostics permettant de favoriser la prise en compte de la biodiversité ordinaire et construire des plans d'actions en relation avec leurs partenaires territoriaux (autres entreprises, collectivités, etc.).
- Une sensibilisation des collaborateurs pour favoriser la prise de conscience et créer du lien avec les espaces naturels de proximité, notamment via des activités de type "teambuilding" (chantiers nature, sorties découvertes, etc.).

Quelles sont les perspectives des CEN pour lier entreprises et biodiversité ?

P.M. : Mettre en exergue les co-bénéfices entre lutte contre le changement climatique (stockage carbone, réduction d'émission de gaz à effet de serre) et protection de la biodiversité est essentiel pour permettre de créer des boucles vertueuses pour les entreprises. Cela doit être construit à l'échelle des territoires et en favorisant leur attractivité. Nous souhaitons accompagner les entreprises via des plans d'actions globaux intégrant des diagnostics sur la biodiversité, conseils et adaptations des pratiques et évaluation. Nous sommes convaincus qu'il faut encourager la protection de la biodiversité ordinaire présente sur 70 % du territoire, hors des espaces naturels protégés.



1. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : <https://vu.fr/RTLt>



Témoignage de Noé Deschanel, Chargé de mission "Entreprises engagées pour la nature" à l'Observatoire Français de la Biodiversité

Le programme "Entreprises engagées pour la nature" porté par l'OFB a pour ambition d'engager les entreprises en faveur de la biodiversité. Il vise à faire émerger et à valoriser des plans d'actions des entreprises à la préservation et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Quels liens faites-vous entre préservation de la biodiversité et économie circulaire ?

N.D. : L'économie circulaire est un moyen de réduire les facteurs d'érosion notamment sur l'exploitation des ressources en travaillant la gestion des "déchets" et la revalorisation de matières. Une matière retraitée n'a pas à être prélevée donc ce sont des enjeux totalement liés.

Où en sommes-nous de l'érosion de la biodiversité et quel est le rôle des entreprises face à celle-ci ?

N.D. : Aujourd'hui, il s'agit même de effondrement. La disparition de plus d'un million d'espèces a pour cause unique : l'être humain et les actions anthropiques. Le rôle des entreprises est majeur ! N'importe quelle entreprise est un acteur dépendant de la biodiversité. Cette prise de conscience est nécessaire car elles ont une responsabilité envers la biodiversité qui se traduit à plusieurs niveaux :

- Régulation (eau et air de bonne qualité) ;
- Approvisionnement (raréfaction des ressources) ;
- Culturel (valorisation du lien à la nature par les entreprises).

**— N'importe quelle
entreprise est
un acteur dépendant
de la biodiversité —**

Quels outils et solutions apportent l'OFB ?

N.D. : L'OFB développe le programme "Entreprises engagées pour la nature" pour accompagner les entreprises à réduire leurs impacts sur la biodiversité. Ces entreprises font ensuite partie du "Club des engagés" et partagent leurs retours d'expériences. La première étape est de comprendre les enjeux et les impacts pour chaque entreprise au cas par cas. L'OFB apporte ensuite un accompagnement collectif pour travailler sur ces impacts et fait des recommandations au bout de deux ans sur les plans d'actions. Il travaille aussi avec différentes fédérations pour co-produire des guides par filière. Les entreprises peuvent se faire aider en s'appuyant sur les agences régionales de la biodiversité (au niveau national) et/ou les structures privées (bureau d'études et de conseil) pour mettre en place des plans d'actions. Malgré toutes ces avancées, les financements restent encore rares. Les exemples d'actions sont nombreux : POCHECO a réalisé la réfection totale de son site et sa végétalisation, réduit ses consommations d'eau et d'énergie, travaillé à son approvisionnement durable et développé une activité de sensibilisation à la biodiversité auprès de ses salariés et d'autres entreprises. RTE France, qui doit déboiser certaines zones



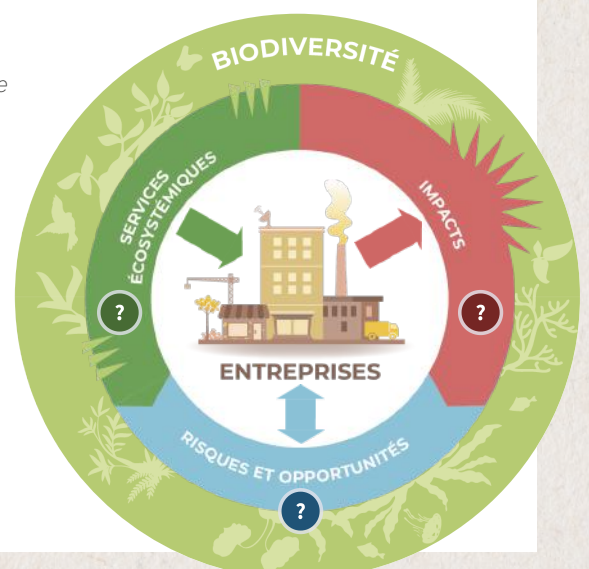
pour le développement d'infrastructures civiles, a mis en place des concertations avec les structures et citoyens locaux pour la régénération de la biodiversité.

Les entreprises se dirigent-elles plutôt vers la revalorisation de la biodiversité ordinaire sur site ou repensent-elles leur impact sur toute leur chaîne de valeur ?

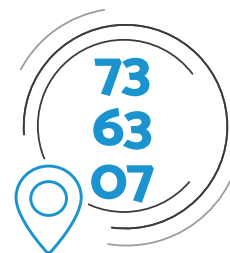
N.D. : Les entreprises travaillent pour l'instant davantage sur la biodiversité locale de leur territoire mais l'OFB les pousse à prendre en compte toute la chaîne de valeur. Cependant, toute action est à valoriser et le rôle de l'OFB est de les accompagner, dans une démarche d'amélioration continue, vers une réduction globale de leurs impacts. Une stratégie nationale pour la biodiversité² a été développée dans ce sens.



1. <https://urlz.fr/l6By>
2. <https://urlz.fr/l496>



Groupe Agromousquetaires et Conservatoires d'Espaces Naturels : l'eau et la biodiversité au plus proche des territoires



Le groupe Agromousquetaires et le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie se sont associés afin de préserver des milieux naturels situés directement dans l'impluvium¹ ou à proximité immédiate des sources et usines d'embouteillage de la branche Eau du groupe.

 Aix-les-bains (73)

 Sainte-Marguerite (63)

 Vernet (07)

Comment fonctionne le partenariat entre Agromousquetaires et les CEN ?

Tout a commencé par un partenariat en juin 2018 autour des sources d'Aix-les-Bains, avec la Société des Eaux d'Aix-les-Bains (SEAB), le Conservatoire du littoral et le CEN Savoie. Le projet a notamment reposé sur l'acquisition de 50 hectares de milieux naturels, la restauration des roselières du Lac

du Bourget ainsi que la sensibilisation des salariés du site d'embouteillage. En l'espace de 3 ans, le partenariat s'est étendu à 4 autres sources du groupe, dont 2 en Auvergne Rhône-Alpes (Sainte-Marguerite dans le Puy-de-Dôme et Vernet en Ardèche).

Les actions revêtent toujours un caractère très concret. À Aix-les-Bains, il s'agit désormais de gérer une vaste zone naturelle surplombant le lac du Bourget et de favoriser l'accueil du public et la sensibilisation des scolaires. À Saint-Maurice-ès-Allier (source Sainte-Marguerite), le CEN Auvergne assure la préservation et la valorisation des sources salées du Val d'Allier. En Ardèche (source du Vernet), le CEN Rhône-Alpes protège les zones humides et les boisements attenants.

Quels sont les facteurs de répliquabilité de vos actions ?

Le partenariat est répliquable dans l'espace comme dans le temps. Dans l'espace, car l'ancrage territorial fort d'Agromousquetaires comme celui des Conservatoires d'Espaces Naturels est un facteur de répliquabilité important.

Le groupe Agromousquetaires dispose en effet de 59 unités de production en France avec pour chacune d'elles, un Conservatoire d'Espaces Naturels à proximité. En fonction des enjeux locaux, des actions de préservation spécifiques peuvent être développées.

Le partenariat s'inscrit également dans une dimension temporelle. Activé en 2018, il vient d'être renouvelé en 2023 et jusque fin 2025, permettant de poursuivre les actions engagées et de consolider les dynamiques locales. À titre d'exemple, le partenariat engagé à Aix-les-Bains a permis d'installer une activité agricole sur le site, de faire des inventaires des coléoptères, des champignons ou encore des chauve-souris. Mais également d'instaurer un comité de site dont font partie, entre autres, les associations locales, le département, la commune et la société des eaux d'Aix-les-Bains. Autant de facteurs favorables à une pérennité de l'action.

¹. Système de captage et de conservation des eaux pluviales



— Le partenariat est répliquable dans l'espace comme dans le temps —

Comment prenez-vous en compte la biodiversité dans votre stratégie d'entreprise ?

Le partenariat avec les CEN s'inscrit dans une action plus large du groupe Agromousquetaires en faveur de la biodiversité. Cette dernière inclut notamment des actions directes sur l'emprise foncière des usines d'embouteillage (pose de nichoirs, gestion des espaces verts : tontes espacées, plantation de végétaux locaux, création d'hôtels à insectes, etc.). Elle comprend également une sensibilisation des salariés des sites à la biodiversité en faisant intervenir des associations locales ou, plus largement à l'échelle du groupe, une communication auprès des salariés sur des actions exemplaires mises en place. Parfois, ces actions se sont inscrites dans une démarche de labellisation. C'est le cas du site d'Aix-les-Bains qui s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration continue.

Dans ce cadre, outre l'exemple précédent, le site s'est engagé avec la société Pollinium pour la mise en place d'un rucher partagé entre différentes entreprises.

Concrètement quelles sont les actions de préservation proposées ?

La préservation de la biodiversité s'effectue à travers différentes actions complémentaires :

- Mieux connaître la biodiversité à travers la réalisation d'inventaires, de suivi des espèces animales et végétales ;
- Protéger les milieux naturels à travers l'action foncière : acquisition de terrains ou signature de conventions permettant de maîtriser le foncier ;
- Gérer le site à travers du pâturage, de la fauche, mais également la conduite d'actions de renaturation (réparation d'un écosystème dégradé, par exemple en eau ou en semant des graines locales sur une prairie dégradée) ;



— Connaître, protéger, gérer, valoriser —

— Valoriser la biodiversité à travers l'accueil des publics et l'action pédagogique. Ces actions peuvent être combinées entre elles suivant les enjeux du site naturel considéré ! À ce jour, plus de 150 ha ont fait l'objet d'actions concrètes de gestion sur les différents sites naturels concernés.

Avez-vous d'autres actions liées à la protection de la biodiversité ou des perspectives ?

Sur certains sites, Agromousquetaires prévoit un temps d'échange avec ses partenaires, notamment les CEN, pour évaluer ses actions en faveur de la biodiversité et en imaginer de nouvelles.

Au-delà des actions présentées ci-dessus, le groupe Agromousquetaires s'est également engagé dans une diminution de son empreinte carbone. La crise de la biodiversité et celle du climat sont en effet intimement liées. Au niveau des sites de production, cela se concrétise à travers la diminution des emballages, un meilleur recyclage (l'usine d'Aix-les-Bains fonctionne avec 100% de PET recyclé pour l'eau minérale) ou encore la diminution des consommations dans le process industriel.



8 années de partenariat (2018-2025)



5 sites de production concernés par le partenariat en France dont 3 en région AURA



230 000 € consacrés au partenariat sur la période 2023-2025



59 unités de production agro-alimentaire en France

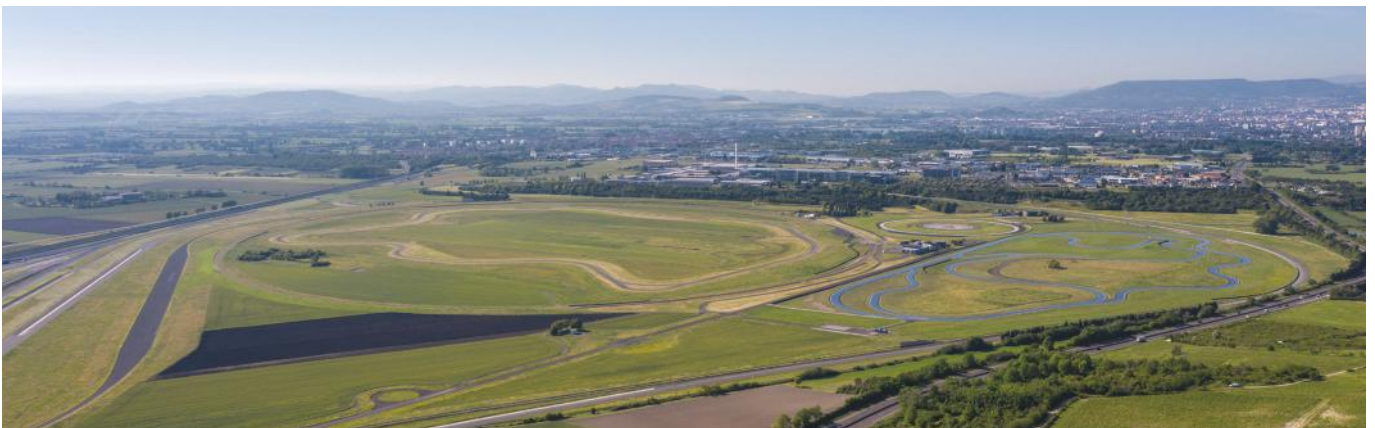


11 000 salariés

Préservation du Haut Marais de Cœur, un partenariat entre Michelin et le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne pour protéger la biodiversité



Depuis sa découverte en 2008 au cœur des pistes de Ladoux, le Haut Marais de Cœur est préservé par Michelin et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Auvergne. Parmi les derniers prés salés de Limagne, ce site naturel constitue une curiosité géologique rare due à la remontée d'eau minérale profonde. L'Auvergne est une des deux seules régions à accueillir des marais salés à l'intérieur des terres métropolitaines.



Ladoux (63)

— Reproduire les actions de préservation sur l'intégralité des sites en Europe —

Quels sont les actions et moyens mis en place pour la protection de cette zone ?

Afin de préserver ce milieu naturel aux forts enjeux environnementaux, deux plans de gestion successifs ont été réalisés, définissant les actions à mettre en place. Les principaux objectifs atteints ont été de :

- Préserver la ressource en eau en qualité et quantité grâce à l'absence de drainage et de remblaiement ;
- Maintenir la végétation salée par une extension de la zone protégée ;
- Favoriser la diversité biologique des zones tampons grâce à des semis de féтуque¹ élevée

et à la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires (objectif 0 phyto fixé pour 2030) ;

- Améliorer les connaissances naturalistes du site : des mousses et coléoptères rares ont été découverts sur le site (études spécifiques financées par Michelin en 2016 et 2021) ;
- Améliorer les connaissances globales sur les sources et prés salés, avec par exemple le financement d'une étude sur les individus de Plantain maritime du bord de mer et d'Auvergne ;
- Associer tous les acteurs et sensibiliser le public par la réalisation de panneaux de sensibilisation, la présence lors des journées

de l'environnement et l'appropriation du pré salé par les salariés.

Quelles sont les perspectives ?

En 2022, l'entreprise lance un projet ambitieux : Ladoux 2030, un plan de gestion pour favoriser la biodiversité en accord avec les priorités du terrain d'essai, la sécurité et la compétitivité des installations. Le premier objectif de Ladoux 2030 est d'élargir la prise en compte des aspects biodiversité aux 400ha du site industriel.

1. Graminée vivace rustique et rhizomateuse qui forme une touffe



450 hectares
de terrain



Association de salariés :
entre 10 et 40
personnes chaque
année



3500 salariés



43 km
de piste d'essai



79 bâtiments

Pour cela un plan d'actions d'envergure a été validé, intégrant la mise en place d'éco-pâturages, la définition d'un plan de fauche avec des zones très tardives, la préservation des coteaux secs, la restauration d'un autre marais, etc. Il permet aussi d'inscrire l'action de Michelin dans son contexte en prenant bien en compte les trames vertes et bleues par la plantation de plusieurs kilomètres de haies, la renaturation d'un ruisseau traversant le site, les actions en faveur des plantes messicoles (liées aux cultures), etc. Autant de projets venant conforter les corridors écologiques dans cet espace entre plaine céréalière et zones péri-urbaines. L'ambition à long terme est de reproduire les actions de préservation sur l'intégralité des sites volontaires du groupe en Europe.

Quels sont les moyens mis en place pour la réalisation de ces actions ?

Pour la préservation du Haut Marais de Cœur, le groupe Michelin réserve 5 000 € par an pour la mise en œuvre des actions de gestion et de préservation.

Ponctuellement, il peut aussi financer des études exceptionnelles. Le CEN Auvergne conseille le service environnement dans les choix en s'appuyant sur son expérience de gestionnaire d'espaces naturels.

En ce qui concerne Ladoux 2030, le travail est porté principalement par le service Environnement Prévention. Un alternant a été dédié à la réalisation du plan : collecte et synthèse des données, concertation, rédaction et proposition d'actions. Un travail conséquent

de coordination des services a été nécessaire, chacun ayant des contraintes spécifiques : Direction, Environnement-Prévention, Sureté (confidentialité du site), Sécurité (responsable des essais sur piste), Immobilier (gestion des parcelles), Agricole (tests agraires). L'appui de NaturaLadoux, association de collaborateurs pour la connaissance et protection de la biodiversité, a permis de faciliter la consolidation des informations. Ces bénévoles viennent sur site sur leur temps personnel et réalisent des sorties naturalistes (oiseaux, orchidées, etc.). Ils ont permis l'installation de ruches et d'un verger. Le CEN Auvergne soutient fortement Ladoux 2030 : l'étendue et les ambitions données, dans le contexte de la Limagne agricole, en font un projet pilote. En tant que gestionnaire d'espaces naturels et animateur territorial, il apporte son soutien

sous forme d'un appui auprès des collaborateurs en charge du projet sur des solutions techniques ou méthodologiques.

Qu'est-ce qui facilite le développement des actions ?

La bonne appropriation des enjeux biodiversité par l'entreprise a été un facteur d'accélération pour ce projet. D'abord de la part de la hiérarchie ; la direction donne l'impulsion pour l'adaptation, dans la mesure du possible, des méthodes et processus pour innover sur le volet biodiversité et environnement ; et ensuite, de la part des collaborateurs ; intéressés et motivés, qui s'emparent du sujet et prennent des initiatives pour dynamiser l'action de l'entreprise sur ce site. En complément, la sécurité des installations (circuits de tests notamment) et la sureté industrielle apportent un cadre et des obligations dont on ne peut s'affranchir.

— La bonne appropriation des enjeux biodiversité par l'entreprise a été un facteur d'accélération —

L'historique du projet

La découverte du marais en 2008 a coïncidé avec la mise en œuvre des premières préconisations puis actions de gestion en 2010. Ce contexte favorable a permis la mise en place d'une convention de partenariat en 2011, aboutissant à la rédaction de la première notice de gestion en 2013. Les piézomètres¹ pour le suivi de la nappe alluviale ont été installés en 2015. En 2019, une deuxième notice de gestion a été produite.

Le périmètre du site naturel a été augmenté de 2,2 ha en 2021 pour atteindre presque 5,5 ha de zone protégée. Quatre plantes menacées sont préservées sur le marais : le Plantain maritime, le Jonc de Gérard, le Lotier maritime et le Myagre perfolié, les trois premières étant liées aux milieux salés et la dernière aux cultures. D'autres espèces sont connues sur le terrain d'essai : l'Adonis d'automne et l'Ophrys bécasse (orchidée) pour la flore, des coléoptères rares, le crapaud calamite,

le Milan noir, l'Oedicnème criard en ce qui concerne la faune, etc. L'ensemble du terrain d'essai fera progressivement l'objet d'inventaires et fera très certainement ressortir de nouveaux enjeux naturalistes. Plusieurs actions sont réalisées pour la préservation et la connaissance de la biodiversité : l'installation et suivi de piézomètres, la pose de barrières, la réalisation d'études naturalistes, etc.

1. Mesure la pression des liquides

La boîte à outils



ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA NATURE

Observatoire français de la biodiversité

Liste des 10 engagements des entreprises signataires de "Engagées pour la nature"

<https://urlz.fr/l4fk>

En AURA

les 66 entreprises "Engagées pour la nature"

<https://urlz.fr/l4fq>

Empreinte biodiversité

10 recommandations aux entreprises

<https://urlz.fr/l4ft>

Guide pour l'action

entreprises engagées pour la nature

<https://urlz.fr/l4fw>

Ressources et outils

<https://urlz.fr/l4fA>

MOOC

"Entreprises et Biodiversité" – LPO

Un parcours riche et engageant pour non seulement vous informer sur les enjeux autour de la préservation de la biodiversité qui sont désormais bien connus, mais aussi - et surtout - vous donner toutes les clés pour agir en tant qu'entreprise.

<https://urlz.fr/l4fC>

"Relever le défi du vivant" – ENGAGE

Pour se former sur la biodiversité et ses enjeux pour passer à l'action. Plus de 20 experts vous accompagnent pour mener une démarche biodiversité, à titre personnel et professionnel.

<https://urlz.fr/l4fE>

ARTICLE ENGAGÉ

Emmanuel Delannoy : faire rentrer l'économie dans la biodiversité

Emmanuel Delannoy travaille sur le lien entre l'économie et l'écologie. Son ambition : remettre l'économie et les organisations au service de la biodiversité. Il est consultant associé chez Pikaia.

<https://urlz.fr/l4fL>

Vidéo TED x LaDéfense

Emmanuel DELANNOY - Un coléoptère explique l'économie circulaire aux humains.

<https://urlz.fr/l4fW>

WWF FRANCE

Rapport monde économique

Le WWF a publié en 2019 un guide permettant de recenser, ficher et classer les différents outils à disposition des entreprises pour mener leur démarche biodiversité.

<https://urlz.fr/l4fZ>

Lab Capital Naturel

Le Lab Capital Naturel est une initiative qui permet aux entreprises d'intégrer cette révolution comptable à leur démarche biodiversité. Il est porté par le WWF et la Chaire Comptabilité Écologique.

<https://urlz.fr/l4g3>

Retour d'expérience d'entreprises.

<https://urlz.fr/l4g5>

